

# INFORMATION

CCRF

## PREMIER CONTACT AVEC NOTRE NOUVEAU MINISTRE : L'INTERMINISTÉRIALITÉ EST ENCORE ET TOUJOURS L'ARLÉSIENNE DE LA CCRF !!!

Tel est, en substance, ce que nous retirons du constat fait par M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'industrie et du numérique, le jeudi 25 septembre 2014 alors qu'il recevait les organisations syndicales représentatives du Ministère.



FO CCRF était représenté par Dominique GENDRON du Bureau National, également Secrétaire départemental de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) et membre du Conseil Économique Social et Environnemental Régional de Bourgogne.

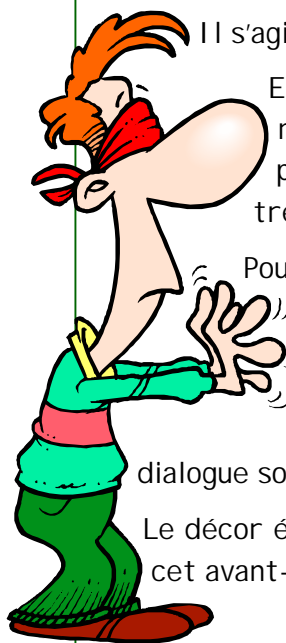
Outre le ministre, participaient notamment à cette audience ministérielle M. DE JEK-HOWSKY, Secrétaire général des ministères économiques et financiers et Mme HOMOBONO, Directrice générale de la CCRF.

Il s'agissait d'une première prise de contact voulue par le Ministre.

En préambule, celui-ci a affirmé son attachement à l'unicité dans son ministère. Pour lui, Bercy ne peut et ne doit pas s'affaiblir. Il a aussi rappelé que le contrôle était important mais aussi qu'il fallait aider les entreprises sous l'adage « Prévention et accompagnement ».

Pour améliorer le fonctionnement de nos administrations financières, il faudrait, selon lui, que tous les agents soient acteurs et lui fassent remonter leurs idées. Il a d'ailleurs indiqué qu'il serait très proche du terrain et qu'il s'y déplacerait très régulièrement pour être au plus près de ses agents. Enfin, il a affirmé sa réelle volonté d'instaurer un dialogue social constructif.

Le décor était ainsi planté ! Toutefois, rien de bien surprenant en ce qui concerne cet avant-propos !



Après cette mise en bouche, la parole a été donnée aux organisations syndicales afin qu'elles s'expriment « sans tabous » sur les problèmes du ministère. Très vite, il est apparu que la situation de la DGCCRF allait être au centre des débats... et ce fut le cas !



, comme d'ailleurs toutes les organisations syndicales présentes, a dénoncé, une nouvelle fois, la situation chaotique de la DGCCRF, conséquence de l'interministérialité qui a été imposée, avec brutalité, aux agents de la CCRF depuis maintenant plus de 4 ans.




lui a rappelé que tous les rapports officiels et notamment ceux du Député Jean GAUBERT, du Sénateur Antoine LEFEVRE et de la Cour des Comptes, constataient l'échec patent de cette réforme pour la DGCCRF.

**En effet, comme nous l'avons déjà indiqué  
à M. MONTEBOURG, son prédécesseur à ce ministère,  
le constat est terrible pour la DGCCRF**

(cf. notre courrier du 22/04/2014 adressé à M. MONTEBOURG, joint en annexe).




a également précisé au ministre que le Plan d'action, élaboré en catimini et en toute hâte, avait d'ores et déjà montré toutes ses limites puisque, à ce jour, la situation demeurerait inchangée !

À ce propos, nous rappelons que  avait rejeté ce Plan d'action qui ne répondait aucunement aux revendications légitimes des agents CCRF et dont nous subodorions dès le début qu'il ne serait d'aucune utilité...


**Manifestement le ministre a bien compris l'ampleur de la tâche  
qui se présente à lui.**

En effet, c'est sur un véritable champ de ruines qu'il conviendra dorénavant de rebâtir un nouvel édifice : la future administration moderne et efficace que le citoyen est en droit d'attendre.


Pour le ministre la solution serait, dans un premier temps, de donner du sens à l'interministérialité car il n'envisage pas de revenir à la situation d'avant 2010 et il attend donc des propositions..... en ce sens !!!!!

À , nous le disons clairement :  
**dans ce cas, c'est loin d'être gagné !!!**

En effet, dans les DDI (DDPP et DDCSPP), cela fait maintenant plus de 4 ans que nous cherchons du sens à cette interministérialité et nous n'en avons toujours pas trouvé !

Pour  , l'interministérialité , telle qu'elle a été imposée à la CCRF, n'a même aucun sens !

Nous estimons que la priorité est déjà de sortir la DGCCRF de ces DDI le plus rapidement possible.


Pour la petite histoire, nous rappelons que cette revendication a bien été portée, dès 2011, par la seule organisation  . À l'époque, cette revendication n'avait convaincu ni nos différents partenaires, ni - a fortiori - notre environnement administratif. Nous nous félicitons que cette revendication soit désormais portée en intersyndicale CCRF.


Pour le Ministre, l'intégration des agents CCRF dans les Unités Territoriales (UT) de la DIRECCTE était une « fausse/bonne » idée. Il pense que la réflexion devrait plutôt s'orienter sur la régionalisation... sans nous en dire plus !


C'est alors peu de dire que le chantier, qui nous attend, paraît être d'une extrême complexité...

## En tout état de cause, le ministre a décidé de remettre à plat le dossier de la CCRF.

Dans cette optique, il a donc proposé que, sous sa responsabilité, Madame DELGA, Secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, reçoive les organisations syndicales afin de mener une nouvelle réflexion sur l'avenir de cette Direction.

 entend bien prendre toute sa place dans la réflexion qui sera menée, au niveau ministériel, sur cette question.


 a également interrogé le ministre sur le devenir du projet de décret modifiant l'organisation des DIRECCTE, qui devait notamment rétablir une chaîne de commandement crédible à la CCRF. A notre grande surprise, le secrétaire général des ministères économiques et financiers nous a annoncé que ce projet avait été abandonné. Une réflexion devrait cependant être de nouveau menée très rapidement dans le cadre de la revue des missions, ce qui conforte encore un peu plus notre inquiétude sur la future organisation territoriale.

Enfin,  s'est inquiété de l'absence de parution des décrets suite à la promulgation de la loi HAMON du 17/03/2014 et plus particulièrement ceux relatifs aux pouvoirs des agents et aux sanctions (amendes administratives).


La Directrice générale de la CCRF a biaisé la question : elle s'est contentée d'indiquer que le premier décret portant sur l'action de groupe des associations de consommateurs était à paraître dès le lendemain de notre réunion !



Pour une bonne nouvelle, c'est une bonne nouvelle ! Mais encore....

À , nous aurions aimé connaître la date précise de la parution du décret relatif aux pouvoirs et aux sanctions, ce que la Directrice générale semble ignorer, ce qui n'est vraiment pas de nature à nous rassurer.

Nous rappelons que l'absence de ce décret est fortement préjudiciable à l'activité de la DGCCRF. D'ailleurs, l'OIV 2014 a été fortement impactée par cette absence réglementaire, propre à engendrer la démobilisation des agents. De plus, il est tout à fait regrettable que des procédures contentieuses soient bloquées depuis maintenant plus de 6 mois ; de quoi rendre encore moins crédibles les actions menées actuellement par les agents de la CCRF.

À ce propos,  redoute fortement que le nouveau dispositif réglementaire relatif aux pouvoirs et sanctions complexifie encore davantage la tâche des agents mais surtout de ceux chargés du contentieux. De même, nous estimons que la mise sous tutelle probable de notre contentieux, au bénéfice des directeurs des DDI notamment, sera un sérieux handicap pour sanctionner les pratiques répréhensibles des professionnels.

Décidément à la CCRF, la vie  
est loin d'être un long fleuve tranquille !



suivra avec attention, en lien avec sa structure fédérale et confédérale, l'évolution de la situation à la CCRF !



Pour la défense sans concession des intérêts  
de TOUS les agents de la CCRF,

le 4 décembre 2014, vous voterez

